

## Renforcement de l'offre existante de soins de santé mentale de première ligne

À l'été 2021, le Comité de l'assurance de l'INAMI a approuvé une nouvelle convention visant à élargir les soins psychologiques de première ligne et les soins psychologiques spécialisés ambulatoires. Cette convention et cette offre constituent une nouvelle étape dans l'accessibilité des soins psychologiques, en fonction des besoins réels de la population locale et permettent une meilleure intégration structurelle des soins ambulatoires en santé mentale. Cette offre est complémentaire aux autres initiatives qui sont déjà proposées (émanant par exemple des centres de santé mentale).

L'objectif de cette convention est de rendre les soins psychologiques plus accessibles aux citoyens ayant des besoins dans différents domaines. Le focus est mis sur les demandes d'aide qui indiquent des problèmes légers à modérés. Les prestataires de soins concernés donnent la priorité aux groupes présentant un risque élevé de développer des problèmes psychologiques. Une offre plus accessible se traduit, entre autres, par l'objectif qu'une première session pour le patient peut avoir lieu dans un délai de 1 semaine à 1 mois après la demande d'aide.

Un des éléments principaux de l'accord actuel est l'**accessibilité financière** des soins. Les sessions psychologiques coûtent 11 euros pour une session individuelle (4 euros pour les patients bénéficiant de l'intervention majorée) ou 2,5 euros pour une session de groupe. Le patient ne doit rien payer pour la première session. Par ailleurs, la personne doit être en ordre de mutuelle. Les patients sans autorisation de séjour qui utilisent l'aide médicale urgente (AMU) ne peuvent donc pas (encore) bénéficier de ces sessions. Une prescription médicale n'est pas nécessaire, mais on ne peut s'adresser qu'aux psychologues ou orthopédagogues cliniciens ayant signé la convention INAMI avec l'un des deux réseaux bruxellois de santé mentale, Bru-Stars pour enfants et jeunes ou Brumenta pour les adultes.

L'offre s'adresse aux enfants, adolescents et adultes, sans limite d'âge, qui ont une demande d'aide indiquant des problèmes légers à modérés. Une attention particulière est également donnée aux groupes cibles identifiés comme vulnérables par le Conseil Supérieure de la Santé lors de la pandémie de Covid-19, mais aussi aux personnes souffrant de problèmes de santé mentale préexistants, aux personnes ayant perdu un être cher, aux groupes financièrement vulnérables, aux personnes avec multimorbidités, etc. Dans le cadre de cette convention, l'accent est mis sur la coopération entre les différents partenaires autour du patient. Moyennant consentement du patient, le psychologue ou l'orthopédagogue peut aborder avec son médecin traitant le 'bilan fonctionnel' ou l'aperçu de la situation actuelle sur le plan social, médical et psychologique. Le psychologue de première ligne peut également organiser des orientations spécifiques en fonction du plan de traitement.

Deux types de soins sont remboursés. Les jeunes de 15 jusqu'à 23 ans peuvent à la fois trouver des soins dans le réseau pour enfants et adolescents que dans le réseau pour adultes.

- **Soins psychologiques de première ligne** : il s'agit d'interventions psychologiques de courte durée et/ou de basse intensité qui contribuent au maintien ou au rétablissement du bien-être psychologique général. En premier lieu, 10 séances individuelles ou 8 séances de groupe sont prises en charge pour enfants et adolescents (jusqu'à 23 ans). Les adultes peuvent bénéficier de maximum 8 séances individuelles ou 5 séances de groupe (constitué de 4 à 15 personnes ayant des problèmes similaires).
- **Soins psychologiques spécialisés** : lorsque le patient et le clinicien perçoivent une nécessité de poursuivre les séances, d'aller plus loin dans l'abord de la demande ou des problématiques, le travail thérapeutique engagé peut être approfondi. Ces séances permettent donc une prise en charge plus intensive. Une moyenne de 10 séances individuelles (max. 20 sessions) est prévue pour enfants et adolescents, ou maximum 15 sessions de groupe. Pour les adultes, une moyenne de 8 séances individuelles (max. 20 sessions) ou 12 séances de groupe sont prévues.

### DES SOINS PLUS PROCHES DU PATIENT

La convention garantit l'adaptation des soins aux besoins locaux et permet de rendre les soins psychologiques plus proches du patient. C'est la raison pour laquelle les réseaux régionaux bruxellois de santé mentale ont calculé une clé de répartition (un indice de vulnérabilités) basé sur les recherches scientifiques menées par des chercheurs de Sciensano / UCLouvain et l'Observatoire de la Santé et du Social, en collaboration avec le Centre de Documentation et de coordination sociales (CDCS-CMDC asbl), l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse de Perspective.Brussels, les autorités bruxelloises ainsi que tout un éventail d'organisations partenaires avec une expertise en matière de santé mentale, comme la Ligue bruxelloise pour la santé mentale ou les quatre Antennes locales du réseau de santé mentale (dont également HERMESplus).



Rendre les soins psychologiques plus proches des patients peut également se faire en travaillant avec des 'lieux d'accroche'. Cela peut être n'importe quel lieu adapté à la situation des personnes qui font face à une multitude de facteurs de vulnérabilité (travail en 'outreach' ou 'hors les murs'), par ex. un lieu que les personnes du groupe cible fréquentent déjà avec un objectif autre que du soutien psychologique, tel que l'aide matérielle ou sociale, les soins généraux ou les activités de loisirs. Les besoins psychologiques peuvent y être identifiés et les personnes peuvent être orientées vers des soins psychologiques appropriés. Les sessions peuvent se dérouler dans un bureau de consultation, de façon numérique (à distance) mais également dans un de ces lieux d'accroche. Des organisations sociales, culturelles ou sanitaires peuvent conclure une convention avec les réseaux régionaux de santé mentale et offrir ainsi des soins psychologiques tels que mentionnés dans la convention, complémentaire aux missions qu'elles remplissent déjà aujourd'hui.

Le déploiement de cette nouvelle offre s'accompagne également d'un soutien des dynamiques de collaboration multidisciplinaire au niveau local, notamment au travers de concertations locales à échelle des quartiers. Ces dynamiques sont soutenues par les Antennes locales du réseau de santé mentale et par une équipe de coordination locale ou de 'ambassadeurs' de la convention.

### PLUS D'INFOS ?

Sur [www.psybru.be](http://www.psybru.be) vous trouverez un aperçu du nombre croissant de psychologues et d'orthopédagogues bruxellois qui ont déjà signé la convention, ainsi que des langues qu'ils parlent. En ce moment il s'agit de 70 prestataires de soins individuels chez Bru-Stars (jusqu'à 23 ans) et 140 prestataires chez Brumenta (à partir de 15 ans). Ensemble ils parlent 19 langues. Ils peuvent également faire appel à des interprètes, sans frais supplémentaires pour le patient. Le site contient également une carte interactive permettant de trouver le prestataire le plus proche. Il suffit de contacter un.e psychologue pour un rendez-vous et d'apporter sa carte d'identité aux sessions. Moyennant consentement du patient, des professionnels souhaitant orienter un.e bénéficiaire peuvent également prendre contact directement avec le psychologue de première ligne.

Vous souhaitez vous engager en tant que psychologue ou orthopédagogue, entamer une collaboration en tant qu'organisation (par ex. en organisant des séances individuelles et/ou de groupe moyennant l'aide d'un indépendant ou d'un psychologue recruté par votre organisation) ? Jeter un coup d'œil sur [www.psybru.be/professionnels](http://www.psybru.be/professionnels). Vous y trouverez beaucoup d'informations supplémentaires concernant la convention, ainsi que les coordonnées des ambassadeurs, [ambassadeurs.psy.bru@gmail.com](mailto:ambassadeurs.psy.bru@gmail.com).

Frank Van Biervliet  
ambassadeur